

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM
DÉCLARATION DE TÊMOIN**

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÊMOIN

Nom : ESSOMBA

Sexe : Masculin

Prénom : Alfred

Nom du père : [REDACTED]

Autre(s) nom(s) utilisé(s) : N/A

Nom de la mère : [REDACTED]

Lieu de naissance : Yaoundé, Cameroun

Nationalité(s) : Camerounaise

Date de naissance : 16 juillet 1974

Numéro de pièce d'identité [REDACTED]

Ethnie : Yezoum

Religion : Catholique

Langue(s) parlée(s) : Français, Sango

Langue(s) écrite(s) : Français

Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Français

Emploi : Machiniste

Lieu de l'entretien : [REDACTED]

Dates et heures de l'entretien : 25 septembre 2024, 11h35 à 12h30.

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

ESSOMBA Alfred

GUISSE Anta

PAGES-GRANIER Florent

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à Anta GUISSSE et Florent PAGES-GRANIER qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI »).
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en français. Je comprends et je parle parfaitement le français.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM dans le cadre des représentations sur la sentence bien qu'il n'y ait pas eu de jugement à son encontre à ce stade.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou de m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Anta GUISSSE ou Mylène DIMITRI.
11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la

Distribution restreinte à la CPI



Déclaration de témoin ESSOMBA Alfred

procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.

12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité d'en recevoir lecture et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Parcours personnel

14. Je suis né le 16 juillet 1974 à Yaoundé. Ma mère est Camerounaise et se nomme [REDACTED]. Mon père biologique est centrafricain et se nomme [REDACTED]. Officiellement, sur ma carte d'identité camerounaise, c'est le nom de mon grand-père maternel qui figure : [REDACTED] parce qu'au moment de la grossesse ce dernier ne voulait pas entendre parler de mon père.
15. Après la mort de mon grand-père, mes parents se sont remis ensemble et j'ai passé mon enfance à Cattin à Bangui.
16. C'est là que j'ai rencontré M. Yekatom vers 1983, on était à l'école primaire ensemble, à l'école KINA garçons. Nous étions également voisins dans le quartier de CATTIN.
17. Nos parents respectifs se connaissaient à travers nous, et nous avons toujours gardé de bonnes relations.
18. Je connais bien sa famille, elle était accueillante. Sa mère vendait du café et du thé avec des beignets. Comme Alfred Yekatom et moi sommes tous deux d'un milieu modeste, quand nous avons commencé à grandir on s'est associé pour faire un petit kiosque dans lequel on vendait un peu de tout afin d'aider nos familles et d'essayer de nous en sortir.
19. Depuis l'école jusqu'à mon départ de République centrafricaine j'ai toujours connu Alfred Yekatom comme quelqu'un de travailleur et posé qui faisait tout pour s'en sortir.
20. Quand on avait environ 22 ans, Alfred Yekatom est d'ailleurs parti au Congo Brazzaville pour travailler et faire du commerce. Il y a rencontré une femme dénommée [REDACTED] avec qui il a eu son premier fils, [REDACTED]. A son retour, nous nous sommes à nouveau associés pour vendre de l'essence. Je réitère que c'est quelqu'un de travailleur qui a toujours tout fait pour s'en sortir et aider les autres.
21. Par exemple, il a une société qui s'appelle Koya Sécurité et je sais qu'il a embauché des gens du quartier qui n'avaient pas de travail. C'est quelque chose de positif pour moi. Il n'a pas oublié d'où il vient et il reste ouvert.
22. J'ai aussi appris que Alfred Yekatom a aidé les gens quand il pouvait en donnant des petites sommes d'argent aux gens du quartier car la vie est très difficile en République centrafricaine.

Distribution restreinte à la CPI

Page 3 sur 5

CAR-D29-0009-0923-PRV

Déclaration de témoin ESSOMBA Alfred

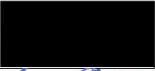
23. Vous me demandez quels étaient ses rapports avec la communauté musulmane. Alfred Yekatom n'a jamais eu de problèmes avec les musulmans. Vis-à-vis de la religion je tiens à dire que lui et moi avons été servants de messe ensemble à l'église. Même si nous étions chrétiens cela ne nous empêchait pas d'avoir de bonnes relations avec des musulmans.
24. A l'école, nous avions des camarades musulmans, et je me souviens d'ailleurs que Alfred Yekatom avait même eu une petite amie musulmane à l'époque. Elle s'appelait [REDACTED] et nous étions amis avec son petit frère [REDACTED]. Je connais également sa femme qui habite à [REDACTED], avec qui il a eu une fille qui se prénomme [REDACTED]. Elles sont toutes les deux musulmanes.
25. Cela m'étonne donc que l'on dise aujourd'hui qu'il a voulu du mal aux musulmans.
26. Cela fait 28 ans que j'ai quitté la République centrafricaine, mais j'ai toujours gardé contact avec Alfred Yekatom même si ce n'était que par téléphone. Depuis qu'il est à La Haye on a eu des contacts téléphoniques à travers le Centre de Détention.
27. Je ne peux parler que de ce que je sais mais ce que j'ai entendu des accusations portées contre Alfred Yekatom ne correspond pas à ce que je connais de lui. C'est pour cela que j'accepte de témoigner aujourd'hui pour lui.

Clôture de l'entretien

28. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
29. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
30. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
31. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
32. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration et je l'ai également relue, elle est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature 

Date : 25/09-24